

L'Association pour le Couple et l'Enfant - APCE - au service des familles depuis 1978, est subventionnée dans le cadre de ses services de Médiation Familiale par :

les Caisses d'Allocations Familiales, les Mutuelles Sociales Agricoles, le Ministère de la Justice, les CDAD, le Conseil Régional d'Ile de France, les Conseils Départementaux, les CGET et les Nouveaux Contrats de Ville, et la majorité des villes où l'APCE est présente.

Selon les départements, l'APCE vous propose aussi d'autres services :

Conseil Conjugal et Familial, Thérapie de Couple ou Individuelle, Point Ecoute enfant/adolescent, Soutien à la Parentalité, Espace Rencontre, Visites Médiatisées, Accueil conflits Familiaux.



Argenteuil, Arnouville-les-Gonesse, Eaubonne, Gonesse, Goussainville, Magny en Vexin, Pontoise, Sarcelles, Villiers le Bel.



APCE / **Délégation du Val d'Oise**

6 rue Robert Schuman
95300 Pontoise

Tél. : 01 30 73 17 19

Mail : apce95@couple-enfant.org

www.couple-enfant-95.org

Médiation familiale
un trait d'union pour organiser
de nouveaux liens

Conflits Familiaux

Séparation

Divorce



Association Pour le Couple et l'Enfant
Délégation du Val d'Oise
01 30 73 17 19



DES PROFESSIONNELS DE LA FAMILLE À VOTRE ÉCOUTE

VOUS VIVEZ UNE SITUATION DE CONFLIT FAMILIAL,

Vous êtes confronté à une séparation ou à un divorce,

Vous êtes en rupture de lien avec votre famille,

Vous êtes en désaccord sur des décisions à prendre en lien avec l'organisation de la vie des enfants, la dépendance d'un membre de la famille, une succession, etc...

Vous ne pouvez plus dialoguer,



LE SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE DE L'APCE VOUS PROPOSE UN ESPACE POUR :

- Créer ou recréer un dialogue
- Exprimer vos émotions
- Identifier vos besoins
- Echanger sur les difficultés rencontrées
- Réfléchir à des solutions acceptables par chacun

Quel que soit votre contexte familial, nous vous invitons à prendre rendez-vous pour être informé sur les objectifs de la médiation familiale et exposer votre situation.

ENTRETIEN
D'INFORMATION
GRATUIT

LA MÉDIATION FAMILIALE SE MET EN PLACE AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES QUI SOUHAITENT S'ENGAGER DANS CETTE DÉMARCHE.

- Le coût des séances est calculé en fonction des revenus selon un **barème CNAF** (à partir de 2€ la séance).
- Dans les situations de **dépendance** (maladie ou handicap) ou de succession, le coût des séances fait l'objet d'un devis.
- Les décisions prises en médiation familiale peuvent faire l'objet d'un **protocole** écrit susceptible d'être homologué par un magistrat, si nécessaire.
- Notre service de médiation familiale est **conventionné** par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Nos médiateurs familiaux sont des professionnels **diplômés d'Etat**.
- Ils respectent la **confidentialité** des entretiens et adhèrent au code de déontologie de l'APMF.
- Ils sont des **tiers** neutres, impartiaux et indépendants.

